

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 50 (1924)
Heft: 26

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Fig. 5. — Glacière à viande, avec Frigorotor Sulzer.

du faisceau des tubes est comprimée à une pression supérieure à l'aide d'un compresseur rotatif exempt de piston et de soupapes, puis liquéfiée dans un condenseur à circulation d'eau. Le compresseur est actionné directement par un moteur électrique, et tous les deux sont renfermés ensemble dans une enveloppe étanche d'aspect avenant. (Fig. 4.) Le service de cette machine est tout ce qu'il y a de plus simple : il ne consiste qu'à ouvrir le robinet de l'eau de circulation, ce qui fait en même temps parvenir automatiquement le courant au moteur et le met en marche ; pour interrompre le courant, c'est-à-dire suspendre la marche de l'appareil, il suffit de refermer le même robinet. Le « Frigorotor Sulzer » a trouvé son application dans les confiseries, les boucheries et charcuteries, les crémeries et beurreries, les hôtels, etc., etc. (Fig. 5.)

A l'Exposition, ces appareils se trouvaient également en service dans la *confiserie modèle* pour la préparation des glaces, dans la *glacière à viande* pour la conservation de la viande, dans la *cantine des fêtes* pour le rafraîchissement des vins et des eaux minérales et pour la conservation de la viande et enfin dans le pavillon de la *Brasserie Haldengut* pour le refroidissement de la bière sous les deux comptoirs et à la cave.

Concours pour l'étude d'un projet d'hôtel destiné à la succursale de la Banque cantonale neuchâteloise, à La Chaux-de-Fonds.

(Suite et fin.)¹

N° 32. « 14 Juin 1924 ». — Très bon plan.

La connexion des Services entre le rez-de-chaussée et le sous-sol laisse à désirer. La courette le long de la façade nord n'est pas admissible à La Chaux-de-Fonds. Le porche d'entrée est un peu trop développé. La profondeur des caisses est insuffisante. L'escalier des locataires et du personnel est très bien placé. Les locaux des coffres ne sont pas très bien étudiés. Les façades sont un peu sévères et monotones, manquent de charme. Le corps de l'escalier des locataires est étranger à la façade principale.

N° 24. « Ad Valorem ». — Bon plan du rez-de-chaussée, bien éclairé, bien ordonné, les escaliers sont bien placés. La

combinaison des vestiaires à l'entresol est heureuse. Il semble toutefois que la solution de l'éclairage du hall en attique au nord-est est inapplicable à La Chaux-de-Fonds. Ce dispositif offre en outre l'inconvénient d'augmenter la hauteur du rez-de-chaussée de 1 m. environ. Au 1^{er} étage, fraction de couloir obscur. Façades bien proportionnées, mais sans caractère. Défaut grave d'une tranche de façade provoquée par l'escalier des locataires, complètement étranger au reste de l'édifice.

N° 2. « La Ruche B. ». — Bon projet. Plan du rez-de-chaussée clair, mais il est regrettable qu'il soit obstrué dans sa totalité du côté ouest, ce qui coupe l'éclairage de cette face. L'escalier de la descente aux safes se développe trop sur la façade. Le porche déborde sur l'alignement. L'escalier des employés au sud-ouest est mal placé. Doublure parallèle au mitoyen inutile. Façades simples et bonnes.

N° 14. « Or B. ». — Bons plans du rez-de-chaussée et du sous-sol, simples et clairs. Le porche fait totalement défaut, départ de l'escalier de la Direction trop masqué. Salon de réception superflu. Cette place est à donner aux Services de la Banque. Plan du 1^{er} étage disloqué. 2^e couloir obscur. Façades bonnes proportions, mais pas suffisamment percées, avec des entraxes exagérés qui font perdre le jour. Le jury fait une réserve pour la terrasse au nord.

N° 26. « Doit et Avoir ». — Ce projet est maintenu à cause de la simplicité du plan du rez-de-chaussée et de son bon éclairage. Par contre, il offre l'inconvénient de sacrifier la façade ouest à des services secondaires. L'escalier de la Direction est insuffisant. Le vestibule des titres manque de communication directe avec le Hall. Le Service des Coupons n'est pas en contact avec le Service des Titres. Le bureau du chef des Titres (principal employé) pourrait être mieux orienté. Les guichets sont bien éclairés. Les plans des étages et du sous-sol sont bien compris. Façades quelconques, fronton critiquable.

N° 27. « Cent sous ». — Plan largement conçu, mais il offre le défaut d'un vestibule trop vaste. Les guichets des titres sont trop séparés du Hall, masqués derrière une doublure de piliers. L'escalier de la Direction occupe une place trop importante qui aurait pu être réservée à des Services plus utiles, tout en laissant entrer la lumière du sud.

1^{er} étage, distribution défectueuse, couloirs étroits, façades banales.

Étant donné ces considérations, le jury procède au classement définitif de ces derniers projets.

- 1^{er} rang : N° 1. « La Ruche A. » ;
- 2^e rang : N° 32. « 14 Juin 1924 » ;
- 3^e rang : N° 24. « Ad Valorem » ;
- 4^e rang : N° 2. « La Ruche B. » ;
- 5^e rang : N° 14. « Or B. » ;
- 6^e rang : N° 27. « Cent sous » ;
- 7^e rang : N° 26. « Doit et Avoir » ;

Le Jury estime que le projet N° 19, mis hors concours, offre des qualités architecturales intéressantes. Il peut avoir une utilité dans les études ultérieures de la construction. Le jury propose son acquisition.

Le jury fait la répartition des primes, en tenant compte d'une somme de Frs. 10 000 pour les prix et l'achat.

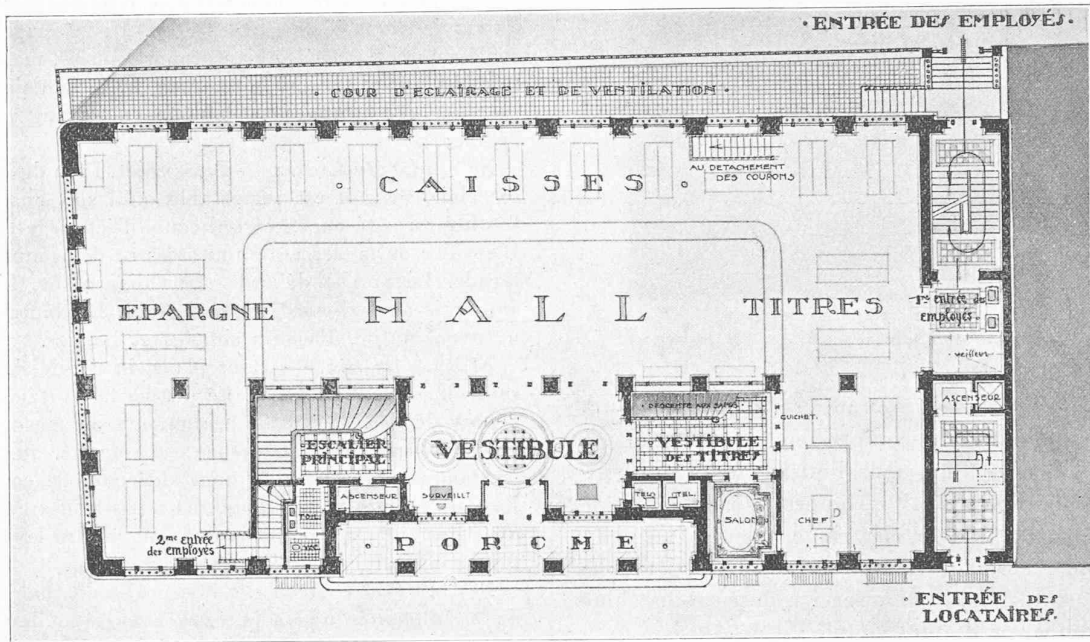
Il attribue les prix suivants :

au projet N° 1 classé 1 ^{er} rang	Frs. 2 800.—
» » N° 32 » 2 ^e rang	» 2 400.—
» » N° 24 » 3 ^e rang	» 1 800.—
» » N° 2 » 4 ^e rang	» 1 200.—

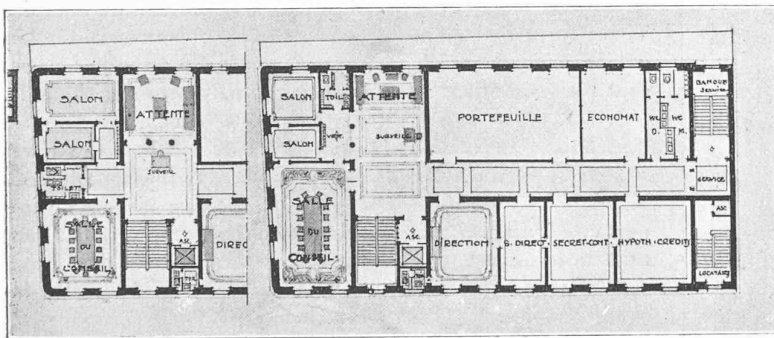
et réserve la somme de Frs. 1 800.— pour l'achat du projet N° 19.

¹ Voir *Bulletin technique* du 6 décembre 1924, page 316.

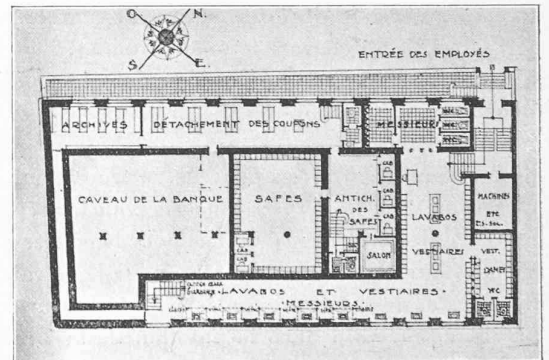
CONCOURS POUR L'HOTEL DE LA BANQUE CANTONALE NEUCHATELOISE,
A LA CHAUX-DE-FONDS



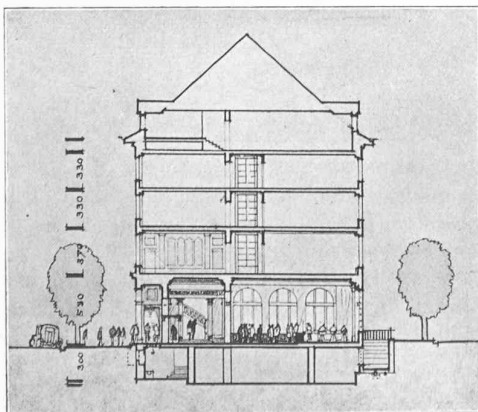
Plan du rez-de-chaussée. — 1 : 300.



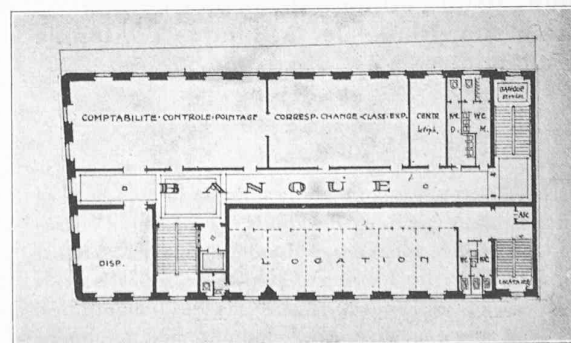
Plan du 1^{er} étage. — 1 : 600 (à gauche, variante).



Plan du sous-sol. — 1 : 600.



Coupe transversale. — 1 : 600.



Plan du II^{me} étage. — 1 : 600.

II^e rang : projet «14 juin 1924», de M. Fr. Wavre, architecte, à Neuchâtel.

Le jury constate qu'aucun projet ne donne entière satisfaction pour l'exécution. Les qualités des façades du projet N° 19 jointes à celles des plans du projet N° 1, donneraient, semble-t-il, une solution heureuse pour le projet d'exécution.

Le jury procède à l'ouverture des plis des 4 concurrents primés :

1^{er} rang N° 1. — MM. *Hausamann & Monnier*, La Chaux-de-Fonds en collaboration avec MM. *Debély & Robert*, architectes à La Chaux-de-Fonds.

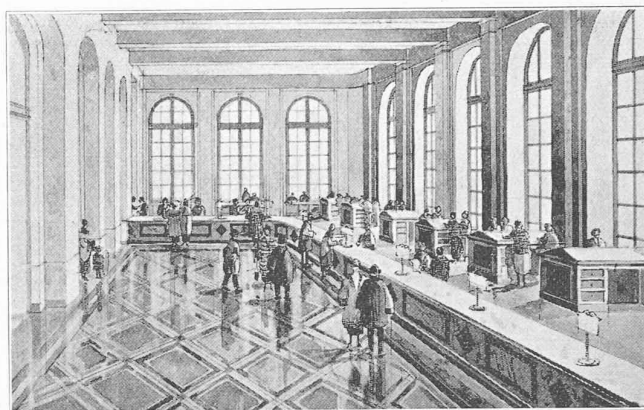
2^e rang N° 32. — M. *François Wavre*, architecte, Neuchâtel.

3^e rang N° 24. — M. *Jean Crivelli*, architecte, La Chaux-de-Fonds.

M. *Ernest Lambelet*, architecte, La Chaux-de-Fonds.

4^e rang N° 2. — MM. *Oesch & Rossier*, architectes, Le Locle.

* CONCOURS POUR L'HOTEL DE LA BANQUE CANTONALE NEUCHATELOISE, A LA CHAUX-DE-FONDS.



Vue du hall des guichets.

Principes et règles d'établissement
des
conduites hydrauliques forcées.

Le *Génie civil* a publié, dans son numéro du 13 novembre dernier, une analyse détaillée d'un rapport élaboré, sur l'initiative de l'Association italienne d'étude des matériaux de construction, par un groupe d'ingénieurs hydrauliciens italiens, et « traitant particulièrement du choix et des caractéristiques des matériaux à employer pour les conduites et indiquant des règles éprouvées pour les calculs de résistance, pour le choix des charges de sécurité et pour les essais de réception ».

Ce travail se signale par une innovation heureuse, en recommandant de compléter les essais de traction, tout à fait insuffisants pour caractériser un métal¹, par des essais de *résilience* pratiqués comme suit :

« Les éprouvettes pour l'essai de résilience auront une longueur, parallèle au sens du laminage, de 55 mm., une hauteur de 10 mm. et une largeur, prise dans l'épaisseur, de 10 mm. ou égale à l'épaisseur lorsque celle-ci est inférieure à 10 mm. L'entaille devra être faite dans ce dernier côté.

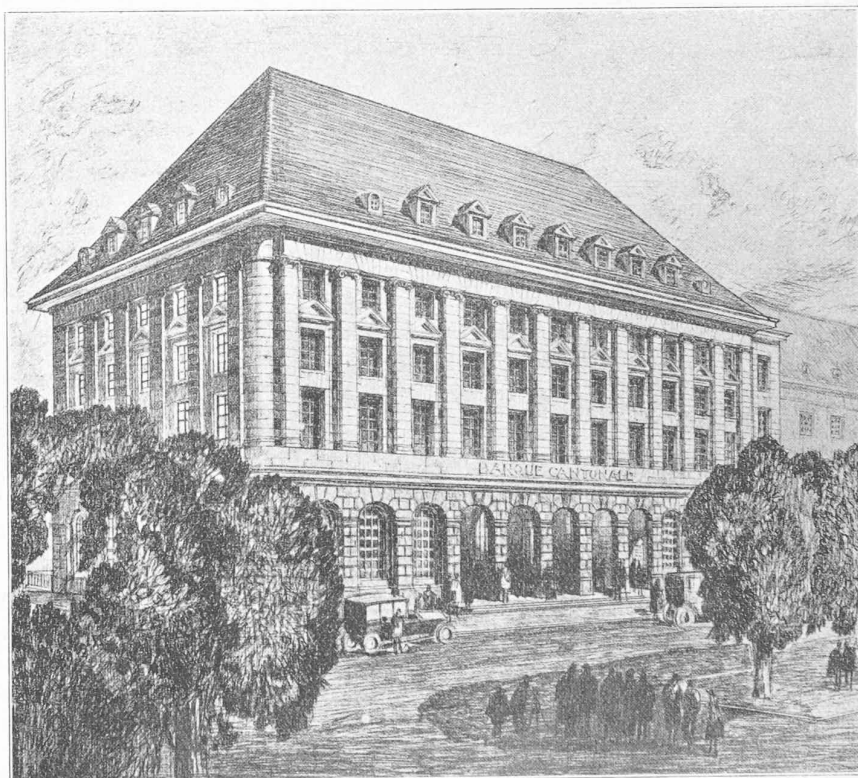
» La température de l'échantillon soumis à l'essai de résilience ne doit pas être inférieure à 15° ni supérieure à 35° C.

» La résilience ne devra pas être inférieure à 10 kgm/cm². »

L'exécution de l'épreuve de résilience préviendra la réception de métaux dangereusement fragiles, telle cette tôle que nous eûmes récemment l'occasion d'examiner et qui se brisa net au début du « roulage » bien qu'elle eût accusé une résistance de rupture à la traction de 37 kg/mm², un allongement de 27 % et une striction de 69%².

¹ Voir les *Etudes expérimentales de technologie industrielle*, par Ch. Fremont, en particulier les mémoires N° 59 *Essais de réception des rails* (Paris 1921) et N° 62 *Unification des méthodes d'essais des métaux*.

² Voir dans le mémoire N° 62 de M. Fremont, cité plus haut, plusieurs exemples de tôles fragiles qui avaient subi victorieusement les épreuves classiques.



Perspective.

II^e rang : projet de M. *Fr. Wavre*.

Il est seulement regrettable que les nouvelles prescriptions italiennes ne définissent ni la forme ni la profondeur de l'entaille qui exercent pourtant une influence non négligeable sur la valeur de la résilience.

L'article en question du *Génie civil* reproduit encore plusieurs diagrammes fort utiles, établis par la *Società italiana Tubi Togni* pour le calcul des conduites forcées.